

“ Et alors je me fais tout de suite cette question : Quel besoin peut-on avoir de changer de nom ? Quel besoin peut-on avoir de se qualifier de démocrates chrétiens, au lieu de se dire purement et simplement catholiques ?

“ On doit convenir que certaines expressions, certains mots, certains adjectifs, certaines dénominations ont tellement changé de signification, que l'on ne peut plus s'en servir du tout, à moins qu'ils ne soient accompagnés de longues explications, de nombreuses réserves et limitations.

“ En second lieu, on crée la scission là où devrait exister la plus grande union : on crée, dans le champ catholique, des groupes différents, qui commencent par prendre différents noms, pour finir — comme cela est déjà arrivé çà et là — par passer en partie dans les rangs ennemis, pendant que l'autre partie diminuée, réduite de moitié, se trouve avoir deux ennemis au lieu d'un, l'un en face, l'autre de flanc.

“ Je le répète encore une fois : tous n'auront pas eu cette intention, et tous n'iront pas jusqu'à cette extrémité désolante. Mais il faut que l'on se garde d'engendrer une équivoque et de créer des défiances en se servant de noms qui, vu tout ce qui s'est passé, sont un juste sujet d'alarme, avec des noms qui, s'ils ne sont pas tout à fait de nature à épouvanter, ne sont nullement faits non plus pour tranquilliser. ”

Statistique sur le clergé français

Il y a aujourd'hui, en France, 8,429 curés, et 28,573 desservants, 9,430 élèves de grands Séminaires, 2,198 élèves de petits Séminaires se destinant à entrer l'année prochaine au grand Séminaire. Dans les 87 diocèses de France et d'Algérie, on a ordonné cette année 1,657 prêtres, 1,475 diacres, 1,549 sous-diacres.

Les diocèses les mieux pourvus de prêtres catholiques séculiers sont ceux de Besançon, avec 59 curés, et 772 desservants ; Arras, 47 curés, 662 desservants ; Rodez, 51 curés, 615 desservants ; Lyon, 73 curés, 594 desservants. Paris n'a que 39 curés, et 103 desservants, auxquels il convient d'ajouter 591 vicaires attachés aux paroisses. Il s'en faut donc que le nombre des curés soit proportionnel à l'importance et à la population des diocèses (1).

(1) Extrait du dernier rapport de la direction des cultes.